

Couverture du besoin de financement de la section investissement (IR 1068)	12 618.59
Affectation complémentaire « en réserves » (IR1068)	0
Report excédentaire en fonctionnement (FR002)	106 536.59

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2018.

Délibération 2019-27 : Approbation du compte de gestion 2018

Sous la présidence de Monsieur BOST Claude, après s'être fait présenter le budget 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états passifs, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer les écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Thiviers et que le compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget principal.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le Compte de Gestion du budget principal pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Délibération 2019-28 : Vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le Budget primitif 2019 qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	280 905.00	315 015.00
Dépenses imprévues	14 610.00	
Compte 678 (réserve)	7 830.59	
Autres Subventions pour Budget annexe (6748)	40 000.00	
Montant transféré à la section INVESTISSEMENT (Chap 023)	51 507.58	
Dotations aux amortissements (6811)	26 698.42	
RESULTAT DE FONCT REPORTE		106 536.59
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	421 551.59	421 551.59

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT (Opération..)	161 000.00	
Recettes d'investissement		54 117.00
Couverture du besoin de financement investissement (IR 1068)		12 618.59
Résultat reporté	1 248.91	
Dépenses imprévues (020)	11 063.00	
Recette – amortissements fond de concours		26 698.42
Remboursement capital emprunt 1641	20 260.00	
Emprunt d'équilibre au 1641 (Travaux Mairie-Ecole)		60 000.00 (120000 RAR)

RESTES A REALISER	206 749.68	195 380.00
Montant transféré de la section FONCTIONNEMENT (Chap 021)		51 507.58
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	400 321.59	400 321.59

TOTAL BUDGET 2019	821 873.18	821 873.18
--------------------------	-------------------	-------------------

Le Conseil municipal, après délibération, avec huit voix « pour » et une abstention, approuve le budget principal 2019

Délibération 2019-29 : Vote du budget annexe lotissement

Monsieur le Maire présente le Budget annexe lotissement 2019 qui s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Achat de terrains, travaux études	150 000.00	
Autofinancement virement à la section investissement	75 000.00	
Vente de terrains aménagés		75 000.00
Variation terrains aménagés		150 000.00
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	225 000.00	225 000.00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Stock terrains aménagés	150 000.00	
Emprunt		75 000.00
Virement de la section fonctionnement		75 000.00
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	150 000.00	150 000.00

TOTAL BUDGET 2019	375 000.00	375 000.00
--------------------------	-------------------	-------------------

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le budget annexe « Lotissement » 2019

Délibération 2019-30 : Objet : Lotissement communal « Le Domaine de Monge » vente des terrains – Tranche 1

Le Conseil municipal, par délibération 2019-11 en date du 01 mars 2019 a acté, définitivement, le lancement de l'opération de création d'un lotissement communal au lieudit « Monge » en deux tranches.

Par délibération 2019-12 en date du 01 mars, la collectivité a créé un budget annexe dédié à cette opération.

Par délibération 2019-22 en date du 15 mars 2019, le conseil municipal a décidé le lancement d'une consultation de Maitrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet...

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu des acquéreurs potentiels, fortement intéressés, pour les futurs lots et qu'il devient urgent de définir un prix de vente des parcelles afin de ne pas manquer une vente.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas vocation de dégager une marge sur ce projet, et que son objectif est d'offrir des parcelles viabilisées à un prix attractif et que seule la première tranche des travaux est concernée soit 3 lots de superficie, orientation et disposition différentes.

Monsieur le Maire indique que la Commission communale « Lotissement » s'est réunie le vendredi 29 mars pour aborder cette problématique. Après étude, et discussion, il est proposé de vendre les lots à un prix unique de 25 000 euros TTC.

Lot	Superficie	Prix m ²	Prix de vente TTC
1	1 238	20.19	25 000
2	1 219	20.50	25 000
3	1 322	18.91	25 000

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la collectivité est en contact avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques, le SIE de Ribérac, concernant le régime de TVA à appliquer sur les ventes. N'ayant pas obtenu de réponses précises et d'explications concises sur ce thème, il propose aux membres de l'assemblée de reporter à une séance ultérieure la prise de position sur le régime de TVA.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Le lancement des opérations de commercialisation des lots du Lotissement au lieudit « Monge »

FIXE Le prix unitaire TTC des trois lots, pour la tranche 1, à 25 000 euros quel que soit la superficie, l'orientation, la disposition de celui-ci.

DIT Que ce prix pourra être réévalué sur décision du Conseil Municipal

DECIDE de ne pas délibérer sur le régime de TVA à appliquer sur le prix de cession.

AUTORISE Monsieur le Maire à continuer les négociations avec les potentiels acquéreurs.

Délibération 2019-31 : Attribution marché - Création d'une salle de Réunions et des Mariages. Mise en accessibilité

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la création d'une salle de réunions et des mariages a été lancé par la collectivité sous forme de procédure adaptée. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme www.marches-publics.info le 05 mars 2019 et le 08 mars 2019 dans le journal Sud-Ouest à la rubrique « Annonces légales et officielles » pour une clôture des remises des offres le vendredi 27 mars 2019 à 12 h00.

La Consultation comprenait 7 lots :

LOT	Désignation
1	Gros œuvre
2	Charpente bois, petits travaux de menuiserie, couverture tuiles
4	Menuiseries aluminium et PVC
6	Plâtrerie isolation, Faux plafonds, Peinture
7	Revêtement de sols
9	Electricité Cfa, Cfo
10	Chauffage, ventilation, sanitaires

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le mardi 02 avril 2019 à 18h30 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

LOT	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant TTC
1	Gros œuvre	DEPRE PROVENZANO	51 565.18
2	Charpente bois, petits travaux de menuiserie, couverture tuiles	DE OLIVEIRA David	21 857.10
4	Menuiseries aluminium et PVC	SARL DEMONTPION	13 952.40
6	Plâtrerie isolation, Faux plafonds, Peinture	NOEL MOUNEY	14 108.25
7	Revêtement de sols	NOEL MOUNEY	5 342.20

Monsieur le Maire indique que pour les lots 9 et 10, un complément d'information a été demandé aux entreprises sur leur offre de base. Elles ont été reçues, individuellement, en mairie. Une négociation est en cours. Par conséquent, le marché ne peut pas être encore attribué sur ces deux lots.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

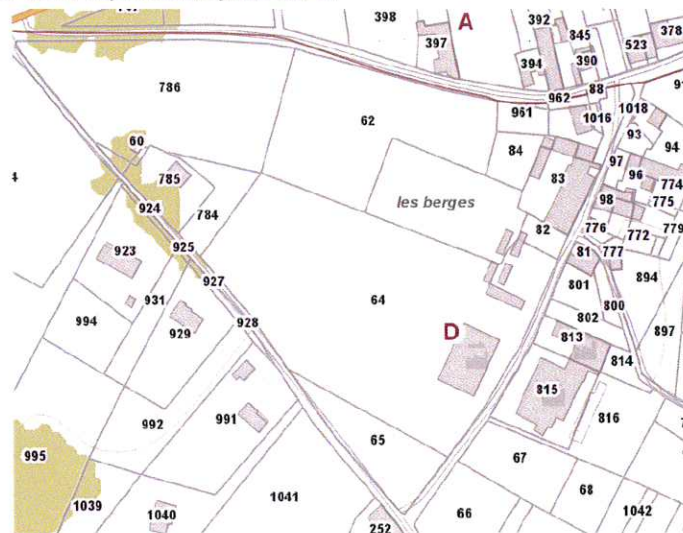
DECIDE de retenir les entreprises ci-dessus mentionnées dans le cadre du marché de travaux – Création d'une salle de réunions et des mariages. Mise en accessibilité

ATTENDRE le résultat de la négociation pour attribuer les lots 9 et 10.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la mise en œuvre dudit marché.

Objet : Parcelle Bâtiment et terrain : STCS FAURE – lieudit « Les Berges »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a reçu une demande de Certificat d'Urbanisme d'information sur la parcelle D 64 appartenant à STCS FAURE au lieudit « Les Berges » par la SCP AMAUGER TEXIER, mandataire judiciaire, domiciliée à Périgueux en charge de la liquidation judiciaire.



Monsieur le Maire indique que cette parcelle a fait office de dépôt de matériels d'électroménager et autres déchets pendant de nombreuses années et que les bâtiments sont en mauvais état et composés d'amiante. Cette parcelle d'une superficie de 12 470 m² est idéalement située, plane et partiellement constructible.

Monsieur le Maire fait part de ses craintes concernant le devenir de cet espace si celui-ci est acquis lors d'une vente aux enchères et des orientations ou activités qui pourraient se créer causant des nuisances.

La Commission lotissement, lors de la séance du 29 mars, a évoqué quelques idées, un nouveau lotissement

Monsieur le Maire indique qu'il reçoit l'Etablissement Public Foncier, le mardi 16 avril à 13 heures, que les membres du Conseil Municipal sont invités à participer à cette réunion afin de leur soumettre nos projets et obtenir une aide de leur part dans leur portage.

L'EPF peut acquérir et revendre en lieu et place de la Collectivité afin de réaliser les projets sans devoir faire un apport financier important. Il intervient principalement dans le cadre de la revitalisation des centres bourg et développement économique, de résorption des logements indignes et vacants. Il se charge des négociations avec les propriétaires dans le cadre des acquisitions foncières, des publications de vente ou bien dans la recherche de porteur de projet (promoteur....).